

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Mars 2021

Budget Commune

Patrick BRAUD, adjoint chargé des finances, présente le budget primitif 2021, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2.708.736,00 € en section de fonctionnement et à 2.914.640,00 € pour la section d'investissement.

Les principaux investissements porteront sur la reconquête du centre bourg avec l'aménagement d'un local commercial et artisanal, de toilettes publiques, le début du chantier d'isolation des bâtiments de l'école, des travaux de voirie dont l'aménagement des voiries du Hameau du Beauvet, l'acquisition des terrains des bords du Cher en vue de l'aménagement d'une aire de loisirs, la sécurité incendie à Thizon, la consolidation du mur du cimetière sur la RD 302, l'acquisition de 3 écrans numériques interactifs et l'acquisition de matériels divers pour les services techniques.

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité

Fixation des taux 2021 de la Fiscalité Directe Locale

M le Maire et la commission finances réunie le 16 mars 2021 proposent d'augmenter de 3 % les taux de fiscalité en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient cette proposition et décide des taux se déclinant ainsi :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) : 33,04 %

Notre taux précédent (9,21%) est dorénavant aggloméré avec celui du Département, écrêté à notre valeur actuelle (9,48%)

- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 19,00 %

Budget Lotissement Hameau du Beauvet

Patrick BRAUD présente le budget primitif 2021 du Hameau du Beauvet qui s'équilibre en recettes et en dépense à 1.256.630,80 € en fonctionnement et 706.630,80 € en investissement.

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité

Achat d'équipements à l'école et réponse à l'appel à projet de l'Etat « plan de relance - transformation numérique de l'enseignement »

Considérant les besoins en équipements numériques à l'école primaire communale, composée de six classes soit environ 126 enfants du CP au CM2,

Vu l'appel à projet de l'Etat, intitulé Plan de relance - transformation numérique de l'enseignement », publié le 15 janvier 2021,

M le Maire informe le conseil municipal que cet appel à projet permettrait le subventionnement d'équipements et de ressources numériques à l'école communale.

Concernant les équipements entrant dans le socle numérique de base, la dépense prévisionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'achat de ces trois ENI pour

l'école et la sécurisation internet de l'école, et les autres frais éventuels notamment en ressources numériques, avec pour objectif d'assurer à nos enfants et à leurs enseignants d'excellentes conditions de travail et d'accès et au numérique et accepte le plan de financement prévisionnel (en € TTC) ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
		Etat (plan relance)	Autofinancement
Acquisition de 3 écrans numériques interactifs avec changement du câble réseau	20000	14000	6000
Acquisition d'Environnement Numérique de Travail	1300	650	650
TOTAL	21300	14 650 (68,78 %)	6 650 (31,22 %)

Changement de la chaudière gaz au stade municipal : projet et demandes de subvention

Compte tenu des subventions actuelles potentielles, M. le maire informe le conseil municipal de l'opportunité de changer la chaudière gaz au stade municipal, afin d'effectuer des économies de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte cette opération et valide le plan de financement prévisionnel :

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (50 %),
SDE 03 (20,00 %),
Autofinancement (30,00 %).

Rythmes scolaires de quatre jours hebdomadaires : prolongation de la dérogation

M le maire rappelle au Conseil Municipal que les horaires de l'école sont repassés à quatre jours depuis la rentrée scolaire 2017-2018, un décret prévoyant cette possibilité de dérogation supplémentaire à la réforme de 2013 sur les rythmes scolaires, ce qui autorisait le retour à la semaine des 4 jours d'école et l'abandon des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Après ces quatre années de retour à quatre jours du rythme scolaire, qui demeure cependant l'exception, il convient de confirmer au rectorat sa prolongation ayant le grand avantage de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt de tous et principalement des élèves.

Le Conseil d'école s'est réuni le 08 Mars 2021 pour statuer sur la confirmation de ce retour à la semaine de quatre jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande le renouvellement de ce rythme scolaire de quatre jours hebdomadaires.

Avis sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la rivière Cher et de ses affluents

M le Maire explique au Conseil Municipal que la Préfecture de l'Allier a prescrit le 3 avril 2019 la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la rivière Cher et de ses affluents.

Au même titre que les communes de Montluçon Communauté, traversées par cette rivière et ses affluents, elle sollicite la commune afin qu'elle émette son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la rivière Cher et de ses affluents.

Avis sur la demande de permis de construire pour un parc éolien sur les communes de Viplaix, Courçais et Mesples

M le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Préfecture de l'Allier a sollicité par un courrier en date du 18 février 2021 l'avis de la commune de Saint-Victor sur le projet de parc éolien prévu sur les communes de Viplaix, Courçais et Mesples, avis qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Il précise qu'à priori le raccordement de ce projet se ferait au poste source de La Dure, ce qui implique que l'Est de la commune soit traversé par ces nouveaux réseaux à enterrer. Le projet soumis à l'enquête publique ne donne aucune précision sur leur localisation précise et les modalités techniques, notamment de remise en état des espaces publics ainsi traversés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis très RESERVÉ sur ce projet de parc éolien prévu sur les communes de Viplaix, Courçais et Mesples, du fait :

des incertitudes de passage des réseaux à Saint-Victor pour son raccordement au réseau de transport public,

de l'inquiétude sur la capacité résultante de raccordement à La Dure de projets ultérieurs saint-victoriens,

et souhaite obtenir rapidement des précisions sur la localisation précise et les modalités techniques du passage des réseaux, afin de lever ces réserves.